Image not found or type unknown

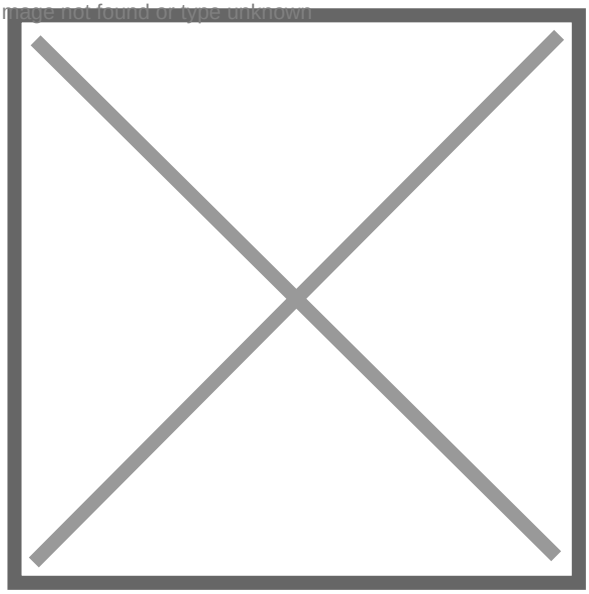

# Changement de mode de garde et calcul de la pension

Par **kekile94**, le **14/03/2009** à **11:22**

divorcée depuis 2 ans, mes enfants sont en garde alternée. Leur père m'annonce il y a quelques jours qu'il renonce à cette garde alternée.
Actuellement, il me verse une pension alimentaire de 300 euros.
Or, il m'impose désormais un nouveau mode de garde, sans prendre en compte mon avis ni celui de mes filles.
Ses revenus sont d'environ 4.000 euros par mois et il s'installe avec une personne gagnant à peu près la même chose.
Je suis instit et mes revenus sont d'environ 2000 euros par mois.
Bien évidemment mes frais vont être doublés et je ne pourrai plus faire d'heures supplémentaires. Un simple doublement de la pension ne me semble pas suffisant pour faire vivre mes enfants et les laisser pratiquer les activités qu'elles pratiquent depuis quelques années et voulues par leur père (poney, piano).
Les revenus de sa nouvelle conjointe sont-ils pris en compte dans les calculs à faire? Prend-on en compte le fait que, pour lui, ces frais quotidiens sont partagés en deux?
A combien pourrais-je prétendre, sachant que mes frais fixes s'élèvent à peu près à 1.200 euros par mois (appartement, charges diverses, impots...)?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés